



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX
(Deux-Sèvres)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mai 2019 20h00

Présents : MM. A. LIAIGRE M. JAROS M.T. CHAUVINEAU J. GUICHETEAU P. BAUDOUIN P.
PELLOQUIN T. MACOIN
Absents excusés : T.M. MORALES (a donné pouvoir de vote à M. JAROS) C. DENIS D. QUERTAIN.
Secrétaire de séance : P. BAUDOUIN

A. LIAIGRE		T.M. MORALES	Absente excusée (a donné pouvoir à M. JAROS)
M. JAROS		D. QUERTAIN	Absent excusé
J. GUICHETEAU		C. DENIS	Absente excusée
M.T. CHAUVINEAU		P. PELLOQUIN	
T. MACOIN		P. BAUDOUIN	

DCM-19-16052019

COMMANDE PUBLIQUE/DELIBERATIONS/DELIBERATIONS RELATIVES A L'AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Enfouissement de réseaux Eclairage Public et téléphone - Contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la programmation d'un chantier d'enfouissement de réseaux Rue Croix Picot au cours du 1 er semestre 2020.

Considérant que l'enveloppe financière du projet est estimée à **75.000,00 € HT**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du contrat de maîtrise d'œuvre proposé par **ERIS ENVIRONNEMENT** qui définit les missions et fixe le prix pour la mission complète : soit un forfait de **2.500,00€ HT**.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

□ **ACCEPTÉ** le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par **ERIS ENVIRONNEMENT** se rapportant aux travaux d'éclairage public et téléphone dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux rue Croix Picot.

□ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Lors de l'Assemblée Générale du CSCPM qui s'est tenue le 11 avril 2019, les statuts de l'association ont été modifiés.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée les points faisant l'objet de modifications dans les statuts présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte de la modification statutaire du CSCPM intervenue lors de l'Assemblée Générale du 11 avril 2019**
- **Confirme la désignation de Mme MORALES Thérèse-Marie comme représentante de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.**

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la confection de la paye des agents territoriaux et les indemnités de fonction des élus municipaux est assurée par les services du Centre de Gestion. Ce service est organisé par convention signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Conclue pour une période de 3 ans renouvelable de manière expresse, la convention recouvre les éléments suivants : calcul des traitements et rappels, établissement des bulletins de payes et des états liquidatifs de la paye, calcul des charges sociales et établissement des états correspondants, déclaration annuelle des données sociales, pour le personnel, le trésorier et les élus.

Par lettre du 10 avril 2019, le CDG 79 indique que la convention en cours doit être mise en conformité au titre du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données).

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention d'adhésion au service de travaux à façon paie auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et charge Monsieur le Maire de signer le document.

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la société anonyme GEREDIS.

Cette occupation ouvre droit pour la commune, dans la limite du montant plafond prescrit, à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire, à fixer le montant de la redevance due par GEREDIS au titre de l'année 2019, à 208.98€.

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

[DCM-23-16052019](#)

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE/VŒUX ET MOTIONS

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Saint-Georges-de-Rex souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Saint-Georges-de-Rex demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapies et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Saint-Georges-de-Rex autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-24-16052019

FINANCES LOCALES/DECISIONS BUDGETAIRES

Décision modificative de virement de crédits DM-01-2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 21 et du budget de l'exercice en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après :

Objet des dépenses : Achat de mobilier urbain	
Diminution sur crédits déjà alloués	D-020 : - 500,00€
Augmentation des crédits	D-2184-45 : + 500,00€

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédits indiqué ci-dessus.

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	DCM-19-16052019	Commande publique	Enfouissement de réseaux Eclairage Public et téléphone – Contrat de maîtrise d'œuvre	
2	DCM-20-16052019	Institutions et Vie politique	Modification des statuts du Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen (CSCPM)	
3	DCM-21-16052019	Institutions et Vie politique	Convention d'adhésion au service de travaux à façon paie avec le CDG79. Mise en conformité au titre du RGPD	
4	DCM-22-16052019	Domaine et Patrimoine	Redevance 2019 d'occupation du domaine public (RODP) GEREDIS	
5	DCM-23-16052019	Autres domaines de compétence	Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé	
6	DCM-24-16052019	Finances locales	Décision modificative de virement de crédits DM-01-2019	

Suivi de dossiers en cours pour information et approbation

****Elections européennes : organisation du bureau de vote**

Dans le cadre de l'organisation du bureau de vote pour le scrutin des élections européennes du 26 mai 2019, un tableau de permanence et de tenue du bureau de vote sera adressé à chaque membre du Conseil Municipal.

****Repas villageois : restitution des travaux de la commission**

Monsieur le Maire fait état des travaux de la commission constituée chargée de préparer l'organisation du repas citoyen reçois du 30 juin 2019.

Le prestataire restauration est choisi. Des ajustements de menus doivent être réalisés. Les postes « animation » et « jeux pour enfants » sont également pourvus.

Une animation sous forme de fil rouge dédié à une rétrospective de photos sur Saint-Georges va être mise en place.

ADM79 : solidarité pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de presse de l'ADM 79 qui appelle à la solidarité des communes et des intercommunalités suite à l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame de Paris en vue de sa restauration.

Travaux de remplacement de volets de la mairie

L'opération de remplacement de 4 paires de volets de la mairie est confiée à M. Denis QUERTAIN pour un montant de **2036,59€ TTC**.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 18 juin 2019 à 20h00